



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le conseiller Francis Juneau est absent de la présente séance.

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

07-197-17 Ouverture de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'ouvrir la séance ordinaire du 4 juillet 2017. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

07-198-17 Ordre du jour

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 07-197-17 Ouverture de la séance
07-198-17 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 07-199-17 Adoption de procès-verbaux

4. Sécurité publique

- 07-200-17 Modifications de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement

5. Développement communautaire**6. Urbanisme**

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 07-201-17 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 61 à 65, rue Sainte-Anne (Lot 1 556 424)
07-202-17 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 43, rue Sainte-Anne
07-203-17 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 37, rue Sainte-Anne

- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 6.3. Autres sujets

7. Services techniques

- 7.1. Autorisation de dépenses.

- 07-204-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation afin de procéder à des travaux de reconstruction au 176 rue Sainte-Anne

- 7.2. Conclusion de contrats

- 07-205-17 Octroi de contrat – Pose de signalisation à la traverse de piétons sur la rue Saint-Pierre
07-206-17 Octroi de contrat – Camion 6 roues avec équipements de déneigement et une boîte quatre saisons

- 7.3. Acceptation de plans

- 7.4. Réception de travaux

07-207-17 Décompte progressif numéro 2 – Travaux de réfection des rues St-Étienne (de Montée Ste-Marie à Legault), Lamarche (de Ste-Élisabeth à L'A20) et Legault (de St-Étienne à Ste-Élisabeth)

7.5. Autres sujets

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

07-208-17 Autorisation au groupe «Royal Naval Reserve Band » de se produire le 16 juillet 2017 sur la scène de la Promenade

07-209-17 Installation d'un système WiFi sur la promenade du canal

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

10.2. Autres sujets

07-210-17 Adoption des comptes

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

13.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

07-211-17 Adoption du règlement numéro 784-1 modifiant le règlement numéro 784 concernant les mesures relatives au branchement à l'égout et à l'aqueduc et à l'usage d'une borne d'incendie

07-212-17 Adoption du règlement numéro 792-2 modifiant le règlement numéro 792 concernant les dépôts requis lors d'un branchement à l'égout ou à l'aqueduc et de l'utilisation d'une borne d'incendie

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

07-213-17 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 10 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 37 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenante Résidente de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Plainte concernant les maîtres qui promènent leurs chiens sans laisse sur la piste cyclable dans le quartier nord de la Ville; les personnes âgées ne s'y sentent pas en sécurité lorsque les chiens ne sont pas mis en laisse; elle requiert une surveillance accrue de la part de la Patrouille municipale;
2 ^e intervenante Résidente de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Demande des explications quant à la présence des camions Sanivac près de la station de pompage Leslie-Dowker.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

07-199-17 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juin 2017;

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

07-200-17 Modifications de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution ;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité routière, il y a lieu d'enlever les cases de stationnement situées au coin de la rue St-Étienne et de la montée Ste-Marie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser le service des travaux publics à procéder à l'installation d'un panneau d'interdiction d'arrêt sur une longueur 16 mètres sur le côté Est de la rue St-Étienne, de l'intersection de la montée Ste-Marie jusqu'à la première entrée charretière.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

07-201-17	Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 61 à 65, rue Sainte-Anne (Lot 1 556 424)
------------------	--

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 61 à 65, rue Sainte-Anne a déposé une demande de permis de rénovation afin de rafraîchir la façade du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande vise à introduire des éléments décoratifs sobres et traditionnels qui correspondent à la typologie de l'architecture commerciale des bâtiments de la rue Sainte-Anne;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa séance du 10 mai 2017 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, tel qu'illustré dans le cahier de présentation du projet préparé par la firme *Pitsas architectes* et daté du 30 mai 2017, à la condition de retirer entièrement les corniches de la proposition;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères du *Règlement numéro 651 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le centre-ville* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'entériner la recommandation du CCU datée du 10 mai 2017.

D'approuver la demande de permis de rénovation du *Règlement numéro 651 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le centre-ville* (PIIA) pour l'immeuble situé au 61 à 65, rue Sainte-Anne, tel qu'illustrée dans le cahier de présentation du projet préparé par la firme *Pitsas architectes*, daté du 30 mai 2017, à la condition de retirer entièrement les corniches de la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

07-202-17 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 43, rue Sainte-Anne
--

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 43, rue Sainte-Anne a déposé une demande de permis d'installation d'auvents sur la façade du bâtiment ;

ATTENDU QUE la demande vise l'installation de deux auvents, sans affichage, de tissus de couleur bleue couvrant l'étendue des vitrines avec ou sans panneaux latéraux ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa séance du 14 juin 2017 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, tel qu'illustré par le dessin de présentation préparé par Décor Auvent, à la condition que les auvents n'aient pas de panneaux latéraux ;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères du *Règlement numéro 651 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le centre-ville* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation du CCU datée du 14 juin 2017.

D'approuver la demande de permis du *Règlement numéro 651 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le centre-ville* (PIIA) afin d'autoriser l'installation de deux auvents sans panneaux latéraux, tel qu'illustrée par le dessin de présentation préparé par Décor Auvent, pour l'immeuble situé au 43, rue Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

07-203-17 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 37, rue Sainte-Anne
--

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 37, rue Sainte-Anne a déposé une demande de permis pour l'installation d'une enseigne ;

ATTENDU QUE le projet consiste à installer une enseigne de fond blanc en PVC et de lettrage en vinyle, mesurant 71 pouces par 33 pouces, sur la façade du bâtiment ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa séance du 14 juin 2017 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, tel qu'illustré par le dessin de présentation, à la condition qu'il y ait un cadrage d'aluminium autour de l'enseigne ;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères du *Règlement numéro 651 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le centre-ville* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Michel Boudreault

D'entériner la recommandation du CCU datée du 14 juin 2017.

D'approuver la demande de permis du *Règlement numéro 651 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le centre-ville* (PIIA) afin d'autoriser l'installation d'une enseigne avec un cadrage en aluminium, tel qu'illustrée par le dessin de présentation, pour l'immeuble situé au 37, rue Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

07-204-17	Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation afin de procéder à des travaux de reconstruction au 176 rue Sainte-Anne
------------------	--

ATTENDU les dégâts causés par les inondations de mai 2017 au bâtiment municipal situé au 176 rue Sainte-Anne;

ATTENDU la résolution 06-186-17 octroyant le contrat pour des travaux de démolition et de désinfection des locaux situés au sous-sol du bâtiment;

3307

ATTENDU QUE des travaux de reconstruction doivent être effectués afin de remettre le bâtiment en état ;

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation afin de procéder à des travaux de reconstruction des locaux du sous-sol du bâtiment municipal situé au 176 rue Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

07-205-17 Octroi de contrat – Pose de signalisation à la traverse de piétons sur la rue Saint-Pierre

ATTENDU QUE des installations et bâtiments municipaux ainsi que le marché alimentaire sont situés sur une section de la rue Saint-Pierre;

ATTENDU QUE la Ville tient à aménager cette section de la rue Saint-Pierre de façon à ce qu'elle soit sécuritaire pour les piétons qui la traversent;

ATTENDU QUE l'installation d'une signalisation lumineuse appropriée rend la traverse de piétons plus sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer le contrat à la compagnie Signalisation Kalitec inc. pour la pose d'une signalisation lumineuse pour piétons avec boutons presseur.

D'autoriser une dépense nette de 7 000,00 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

07-206-17 Octroi de contrat – Camion 6 roues avec équipements de déneigement et une boîte quatre saisons

ATTENDU la résolution 01-010-17 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement et une boîte quatre saisons;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 7 juin 2017;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics à l'effet de rejeter la plus basse soumission pour motif de non-conformité et d'octroyer le contrat au soumissionnaire le plus bas conforme, soit *Globocam Inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Yvan Labelle

De rejeter la soumission de la compagnie Équipements Lourds Papineau, au montant de 233 165,29 \$, taxes incluses, pour plusieurs motifs de non-conformité.

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement et une boîte quatre saisons à la compagnie *Globocam Inc.*

D'autoriser une dépense maximale de 237 204,92 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 216 599,71 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de 10 ans comme suit :

Pour l'année 2018 : 21 659,71 \$
Pour les années 2019 à 2027 : 21 660,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

07-207-17	Décompte progressif numéro 2 – Travaux de réfection des rues St-Étienne (de Montée Ste-Marie à Legault), Lamarche (de Ste-Élisabeth à L'A20) et Legault (de St-Étienne à Ste-Élisabeth)
------------------	--

ATTENDU la résolution 11-298-16 autorisant une dépense pour les travaux de réaménagement des rues St-Étienne, Lamarche et Legault;

ATTENDU la réception de la recommandation de Monsieur Jean-Benoit Cayouette, ingénieur de la firme *Le Groupe Conseil Génipur Inc.*, datée du 19 juin 2017 quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la compagnie *Canbec Construction Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'entériner la recommandation de la firme *Le Groupe Conseil Génipur Inc.*, datée du 19 juin 2017, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la compagnie *Canbec Construction Inc.* relativement aux travaux de réfection des rues St-Étienne (de Montée Ste-Marie à Legault), Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A20) et Legault (de St-Étienne à Ste-Élisabeth).

D'autoriser le paiement de la somme de 368 886,39 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 789.

D'autoriser le paiement de la somme nette de 27 231,96 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

07-208-17	Autorisation au groupe «Royal Naval Reserve Band » de se produire le 16 juillet 2017 sur la scène de la Promenade
------------------	--

ATTENDU QUE ces réservistes de la Réserve Royale Navale viennent de partout au Canada et qu'ils ont performé plusieurs fois dans différents concerts et parades à travers le pays;

ATTENDU QUE ce groupe offrira également un concert pour les Vétérans à l'Hôpital des Vétérans le lendemain 17 juillet 2017;

ATTENDU QUE monsieur Jim Beauchamp coordonne les prestations de la troupe musicale et que le Restaurant Cunningham's offrira le repas aux réservistes en guise de remerciement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser le groupe Royal Naval Reserve Band à offrir un spectacle le dimanche 16 juillet 2017 sur la scène de la Promenade.

D'autoriser la dépense maximale de 500,00 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, au Restaurant Cunningham's afin de rembourser une partie des repas offerts au Groupe *Royal Naval Reserve Band*.

Adoptée à l'unanimité.

07-209-17 Installation d'un système WiFi sur la promenade du canal

ATTENDU QU' une somme a été allouée au PTI 2017-2018-2019 pour l'acquisition et l'installation d'un système de WiFi gratuit sur la promenade du canal;

ATTENDU QUE le financement sera effectué à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'acquisition et à l'installation d'un système de WiFi sur la promenade du canal pour un montant maximal de 12 650,01\$.

D'autoriser la dépense nette de 11 551,15 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10.2. AUTRES SUJETS

07-210-17 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 4 juillet 2017 :	<u>554 847,45 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 juin 2017 :	<u>227 432,67 \$</u>
Total :	<u>782 280,12 \$</u>

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 16 juin 2017 : **232 294,57 \$**

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12. RESSOURCES HUMAINES**12.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE
RÈGLEMENTS**

07-211-17	Adoption du règlement numéro 784-1 modifiant le règlement numéro 784 concernant les mesures relatives au branchement à l'égout et à l'aqueduc et à l'usage d'une borne d'incendie
------------------	--

ATTENDU le règlement numéro 784 concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc et sur l'utilisation de l'eau potable;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier certaines dispositions du règlement numéro 784 afin de revoir les responsabilités de la municipalité et des propriétaires desservies lors de travaux de branchement à l'égout ou à l'aqueduc ou lors de l'usage d'une borne d'incendie;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 12 juin 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 784-1 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

07-212-17	Adoption du règlement numéro 792-2 modifiant le règlement numéro 792 concernant les dépôts requis lors d'un branchement à l'égout ou à l'aqueduc et de l'utilisation d'une borne d'incendie
------------------	--

ATTENDU les modifications qui ont été apportées au règlement 784 concernant les travaux de construction d'un branchement à l'égout ou à l'aqueduc localisé entre la conduite principale et la limite du terrain ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'amender le règlement sur les tarifs afin d'augmenter le dépôt requis lors de ces situations, de 5 000 \$ à 10 000 \$;

ATTENDU les modifications qui ont été apportées au règlement 784 concernant l'utilisation d'une borne d'incendie;

ATTENDU QU' il y a lieu d'amender le règlement sur les tarifs afin d'augmenter le dépôt requis de 500 \$ à 1000 \$;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 12 juin 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le règlement numéro 792-2 dont copie est jointe en annexe «B».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 12 juin 2017 au 4 juillet 2017;
- Liste des commandes du 1^{er} juin 2017 au 30 juin 2017;
- Extrait du procès-verbal du comité exécutif de l'UMQ tenu le 15 juin 2017 - Regroupement d'achats – Octroi de contrat – Identification du courtier qui a présenté la plus basse soumission conforme pour les organismes à but non lucratif reconnus par les municipalités participant au programme de l'UMQ;
- Extrait du procès-verbal du comité exécutif de l'UMQ tenu le 15 juin 2017 - Regroupement d'achats – Octroi de contrat – Obtention des services professionnels d'un consultant indépendant en assurance collective pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

07-213-17 Levée de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

De lever la présente séance ordinaire. Il est 19 h 46.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-11551